

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2019

Le 8 février de l'an deux mil dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Dions s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présence de M. Le Maire Jean VERDALLE, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents :

Charles DESANLIS, Marceau FRICON, Nicole RAYMOND, Jacky SERODY, Joffrey VEDRINES, Jean VERDALLE, André VINCENT, Marc GIBERT, Sébastien ROUQUETTE, Jérôme BOUCOIRAN, Mickael MICUCCI,
Patrick CHABERT à 21H30

Ont donné pouvoir :

Julien AUBONNET à Mickael MICUCCI, Patrick CHABERT à Jérôme BOUCOIRAN, Bernard BOURDON à Charles DESANLIS.

Secrétaire de séance : Jacky SERODY.

- Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

- 01/2019 : tarifs de l'ASLH Chante-coucou**

Il y a lieu de fixer les tarifs du centre d'accueil de loisirs sans hébergement dont la gestion a été confiée à l'association Les Francas du Gard. Il est proposé de maintenir les tarifs inchangés.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

- 02/2019 : participation au financement des cotisations des agents de la collectivité**

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi 86 634 les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Il est proposé de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois pour le risque santé à 20 € à compter du 1^{er} février 2019.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

□ **03/2019 : Indemnités des adjoints**

Le maire propose de fixer le montant de l'indemnité des adjoints à 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette indemnité sera versée à Madame Nicole RAYMOND et Messieurs Jérôme BOUCOIRAN, Julien AUBONNET et Joffrey VEDRINES.

Elle entraîne une augmentation des indemnités des adjoints d'environ 0,45 € bruts par mois.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

UNANIMITÉ.

□ **04/2019 : Ecole numérique**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale, une étude menée avec le concours de la direction des services informatiques de Nîmes Métropole, mené en mutualisation avec la DUIN, a conduit à élaborer un projet en 3 phases :

- En 2019 : câblages électriques et réseaux de la classe des grands, pose d'un tableau numérique avec poste de pilotage, acquisition d'un poste ordinateur fixe.
- Ultérieurement : câblages électriques et réseaux classe des petits, pose d'un TBI avec poste de pilotage, câblage électriques et réseaux pour 9 nouveaux postes destinés aux enfants.
- A l'expiration du contrat Rex Rotary remplacement du copieur pour bénéficier de la connexion fibre optique.

Le maire propose pour la première phase de solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole de 50% du coût total et la prise en charge sur le budget de 2019 du complément.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

□ **05/2019 : Toiture de la mairie**

Le projet de rénovation énergétique, isolation et réfection de la toiture du bâtiment de la mairie a été annulé, la subvention DETR éventuelle ne couvrant que 25% du coût global au lieu des 66 % envisagés. Pour autant y a lieu d'effectuer des travaux de sécurité sur la toiture afin d'éviter des chutes de tuiles sur l'espace public mettant en danger les passants.

Le maire propose de solliciter l'entreprise OST, consultée et retenue dans le cadre du projet initial, pour un coût global de 11 363€ TTC.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

□ **06/2019 : Convention de groupement pour le dispositif passeport été 2019 de la ville de Nîmes**

le principe de l'adhésion de la commune au dispositif « passeport été 2019 » en partenariat avec la ville de Nîmes sur la base de 5 passeports a été voté par délibération 49/2018. La convention a été établie. Elle fixe le prix du passeport à 26,50 €. Le coût de revient d'un chéquier passeport été sera calculé par le coordonnateur et, sur cette base, facturé aux communes.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec la Ville de Nîmes.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

07/2019 : Partenariat pour la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2019 avec Nîmes Métropole

Considérant qu'en l'absence de tout projet actuel, nous nous devons de poursuivre ce programme pour le cas où une association locale serait en mesure d'organiser une manifestation, le maire propose de signer la convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2019 avec Nîmes Métropole.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

08/2019 : Création d'une interface aménagée de protection contre les incendies sur l'aire du moulin à vent

Par un courrier en date du 2 novembre 2018 la DDTM a émis un avis favorable au projet d'interface aménagée sur le site du moulin à vent « comme étant de nature à accroître la sécurité du sud du bourg au droit de cette zone ». L'arrêté préfectoral n° 30 2018- 12-20-005 du 20 décembre 2018 a déclaré d'utilité publique le projet de création d'une voie nouvelle d'accès au moulin de Dions. Le maire propose donc la réalisation des travaux prévus dans le projet dont le coût est évalué à 20 446 € pour les travaux de voirie et 5 688 € pour la réserve d'eau, le poteau incendie et la signalétique. Le SMGG s'engage financièrement à hauteur de 50 % pour l'empierrement de la voie d'accès et participera au débroussaillage. Il est précisé que ce chemin sera interdit à tous les véhicules sauf véhicules de secours.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

UNANIMITÉ

09/2019 : Ecole de Dions : accueil des enfants dès l'âge de 3 ans

Le maire rappelle que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'État. De même, la modification de leur capacité d'accueil en nombre de classes, la désaffectation d'une école, le changement d'implantation d'une classe ou d'une école, dépendent de la commune. Nous avons l'obligation dès la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 d'accueillir les enfants de 3 ans. Aujourd'hui ne fréquentent l'école de Dions, qui est une école élémentaire, que les

enfants de plus de 5 ans. Les effectifs sont en baisse et il ne devrait y avoir à la prochaine rentrée que 21 enfants de ces classes d'âge, ce qui entraînerait la suppression d'une classe et d'un poste d'Atsem. Nous disposons de deux possibilités pour maintenir une école à Dions et respecter nos obligations d'accueil :

- Faire un regroupement sous forme d'EPI avec Ste Anastasie qui dispose des locaux nécessaires. Nos voisins accueilleraient les maternelles et nous conserverions une classe de primaire.
- Transformer l'école élémentaire en école primaire. Avec les enfants de 3 ans l'effectif global pour la prochaine rentrée serait de 26 élèves et nous pourrions maintenir deux classes, maternelles et CP, et CE1 à CM2. Cette disposition nous oblige à créer un espace de repos pour les plus petits.

Pour la majorité du conseil la transformation en école élémentaire semble préférable.

Il est donc proposé de demander la transformation de l'école élémentaire en école primaire regroupant une classe maternelle et une classe élémentaire ; que l'école de Dions accueille à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 les enfants dès l'âge de 3 ans, et, sous certaines conditions, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée dans la limite des places disponibles ; que les locaux soient aménagés conformément à la réglementation (dortoir) pour l'accueil des enfants en petite section de maternelle.

Pour : 12

Abstention : 2

Contre : 0

UNANIMITÉ

10/2019 : Rythmes scolaires 2019 - 2020

Vu les résultats de la consultation des parents d'élèves de l'école publique de Dions organisée par la directrice (8 pour le maintien à 4 jours et demi, 8 pour le passage à 4 jours) et l'avis du Conseil d'école, il est proposé à l'inspecteur d'académie de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. Cette disposition entraîne de-facto la suppression des activités périscolaires.

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 5

MAJORITÉ

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Pilier de l'église** : en l'absence d'accord entre l'expert de la commune et celui de Groupama, un 3ème expert a été désigné. Décision dans quelques semaines.
- **Occupation illégale sur un terrain de garrigue** : l'occupant est parti après décision du tribunal le condamnant.

- **Elagage autour des lignes électriques** : ENEDIS a terminé ses élagages à l'exception d'un propriétaire qui a refusé l'accès à son terrain.
- **Projets culturels ou distractifs** : du 13 au 15 juin, autour de l'expo annuelle Brethon, seront organisés un concert de musique, une représentation théâtrale et un spectacle de cirque. Est également prévu un rassemblement d'un millier de motards à une date encore indéterminée. Le comité des fêtes a pour sa part fourni un programme de manifestations qui doit encore être confirmé.
- **Eau-assainissement** : la station d'épuration sera déconstruite cette année.
- **Lignes électriques** : la SMEG enfouira les réseaux de la place de la Mairie.

Le Maire,
Jean VERDALLE

Le secrétaire de séance,
Jacky SERODY